

Des doctorants moniteurs en mission de conseil en PME/PMI

Martine PAGES

Directrice de l'espace information, orientation et emploi

Yves METIVIER

Professeur d'informatique, Directeur adjoint de l'ENSERB

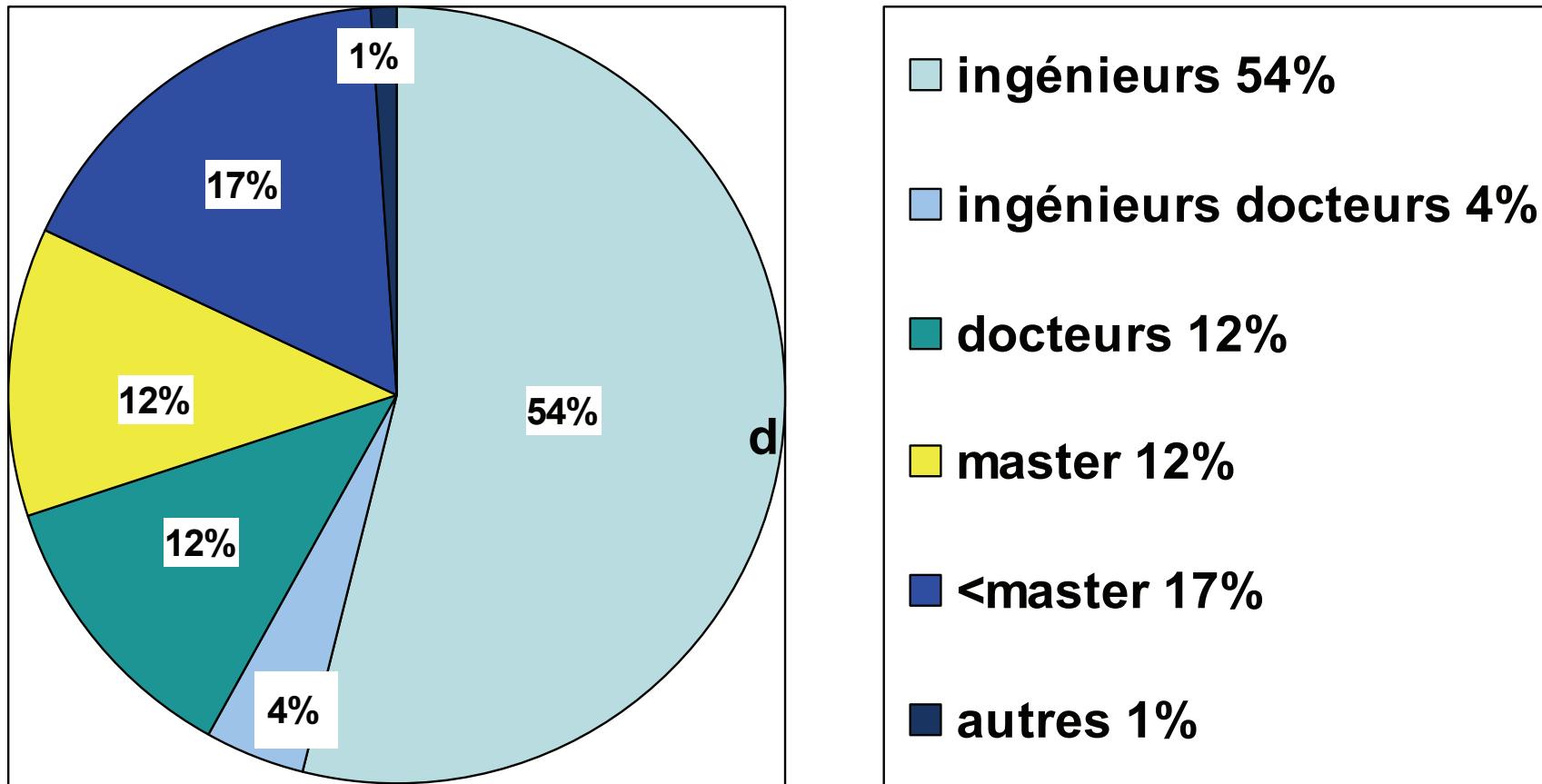
université de Bordeaux 1 – Sciences et technologies

Ecoles doctorales aquitaines

2003-2004

	Ecole doctorale	Inscrits	Thèses soutenues
Bordeaux 1	4	760	155
Bordeaux 2	2	483	102
Bordeaux 3	2	944	60
Bordeaux 4	3	509	42
UPPA	3	295	58
Total	14	2991	417

75 000 chercheurs en entreprises ayant pour formation



et 30% environ des docteurs trouvent un emploi dans la recherche académique.

Qu'est-ce que le monitorat en entreprise?

Une activité exercée par un doctorant sous la forme d'une mission effectuée dans une entreprise (PME/PMI ou grand groupe) de la région Aquitaine en parallèle à la réalisation de sa thèse au sein d'un laboratoire d'une université.

La matière de cette activité est à priori sans lien direct avec son sujet de recherche mais est dans le domaine des compétences qu'il a acquises tout au long de son cursus.

Cette activité peut être qualifiée d'expertise.

Conditions pour devenir moniteur en entreprise

Etre titulaire d'une allocation de recherche, avoir démarré sa thèse depuis au moins un an et ne pas être moniteur de l'enseignement supérieur.

Quelle est la procédure?

Un moniteur est recruté par une entreprise sur décision du chef d'établissement après avis du directeur de l'école doctorale et du laboratoire concernés. Les monitorats peuvent être soit proposés par les écoles doctorales soit prospectés directement par les doctorants.

Dans ce cas, ils doivent faire l'objet d'une validation par l'école doctorale concernée. Un tuteur (enseignant-chercheur ou chercheur) est nommé pour s'assurer du bon déroulement du monitorat.

Eléments sur le temps de travail et la rémunération

Le monitorat repose sur un contrat dans lequel le doctorant s'engage à consacrer 10 à 15% de son temps à sa mission pour l'entreprise sur la durée du contrat.

La durée minimale d'un contrat est de 6 mois. A titre indicatif, le moniteur "classique" à l'université perçoit une rémunération brute mensuelle de l'ordre de 335 euro, i.e., 277 euro net environ.

Commentaires

- Cette activité permettra au doctorant d'acquérir une expérience de consultation de haut niveau et d'avoir une ouverture réelle sur le monde de l'entreprise. Cette ouverture ou connaissance des entreprises peut, soit lui faciliter son insertion future dans une entreprise soit l'aider pour transférer ou valoriser ses recherches académiques présentes ou à venir.
- Les entreprises pourront accéder à de nouvelles connaissances, de nouvelles idées, de nouvelles techniques et, plus généralement, pourront bénéficier de relations privilégiées avec les laboratoires du campus universitaire.
- Les laboratoires du campus pourront à la fois transférer ou valoriser plus facilement leurs compétences et, éventuellement, être alimentés en problématiques nouvelles.
- La région Aquitaine, qui s'est engagée à soutenir ce projet à travers un co-financement, est assurée que cet investissement bénéficiera directement à son territoire.